

## Règlement pour l'attribution du Prix de l'innovation de Swiss Snowsports

### Table des matières

1. Situation initiale
2. Objectifs
3. Conditions pour l'attribution d'un prix
4. Modalités du prix
5. Jury
6. Remise du prix et communication du nom des lauréats
7. Publication du concours
8. Candidatures/délai d'envoi des dossiers

#### 1. Situation initiale

Le développement de nouvelles idées et techniques et de nouveaux produits, canaux de distribution, etc. fait partie de la stratégie de survie de toute entreprise ou organisation.

L'instauration d'une culture de l'innovation promouvant la créativité dans la réflexion et dans l'action figure au premier rang des tâches de gestion. Cela s'applique tout particulièrement au marché actuel du tourisme et aux Écoles Suisses de Ski et de Snowboard, dans la mesure où :

- le marché est saturé dans de nombreux secteurs
- les autres destinations se sont alignées, voire ont dépassé la Suisse
- la concurrence s'est accrue
- les demandes et besoins en matière de tourisme changent de plus en plus vite
- la croissance quantitative se heurte à des limites écologiques et psychologiques, et l'on observe une pression de plus en plus forte pour se conformer à un tourisme respectueux des facteurs environnementaux et sociaux
- le progrès technique (notamment Internet) a fortement gagné en importance

#### 2. Objectifs

En respectant les principes suivants dans les processus de mise en œuvre, il est possible de promouvoir une culture d'entreprise propice à l'innovation :

- saisir les chances de succès, un véritable innovateur cherchant de manière ciblée des opportunités, avec tous les risques financiers que cela représente
- exploiter tous les potentiels de solutions disponibles
- s'adapter à l'évolution du marché (conformité avec le marché, flexibilité)
- implication sur le plan personnel et organisationnel, afin de garantir la mise en application ciblée des idées novatrices.

Les véritables innovateurs se caractérisent par un certain goût de la compétition. Nous souhaitons utiliser

cet état de fait en organisant un prix de l'innovation.

### 3. Conditions pour l'attribution d'un prix

Le concours s'adresse aux membres de la cat. A qui apportent une contribution aux écoles membres de Swiss Snowsports.

Nous recherchons, pour les écoles rattachées à Swiss Snowsports, des innovations dans les domaines suivants : prestations touristiques, nouvelles offres (produits ou prestations), manifestations, management et marketing, qualité et gestion de la qualité, structures et coopérations, formation et perfectionnement. Ces innovations doivent

- se démarquer de ce qui se fait habituellement
- être d'un nouveau genre, mais avoir été testées dans la pratique et avoir fait leurs preuves – les innovations ne doivent toutefois pas être vieilles de plus de trois ans.
- être originales sans être nécessairement spectaculaires
- être un succès et contribuer à l'amélioration qualitative des écoles de sports de neige dans l'esprit de Swiss Snowsports
- être applicables à d'autres cas
- avoir un rayonnement sur le tourisme et sa compétitivité.

Le but est aussi de favoriser la prise de conscience en faveur de prestations novatrices et créatives, car le maintien de critères élevés en matière d'économie du tourisme est un élément clé pour continuer à exister sur le marché.

### 4. Modalités du prix

Swiss Snowsports dégage un montant annuel de CHF 10'000.- pour les innovations.

Ce prix peut être divisé en tranches de CHF 5'000.-, CHF 3'000.- et CHF 2'000.-, à condition de ne pas dépasser la somme totale de CHF 10'000.- par année.

Il est **possible** de proclamer trois premières places pour l'attribution du prix. Si le budget disponible n'est pas utilisé dans sa totalité, il est reporté pour l'attribution du prix de l'innovation de l'année suivante.

### 5. Jury

Le jury sélectionne les trois meilleurs projets pour le prix de l'innovation de Swiss Snowsports.

Le jury est composé du directeur marketing de Swiss Snowsports, de deux membres de la commission marketing et de trois directeurs d'école de catégorie A.

Le jury remet une demande au comité. Le jury se conforme au règlement « Attribution du prix de l'innovation de Swiss Snowsports ».

### 6. Remise du prix et communication du nom des lauréats

Les prix de l'innovation sont attribués tous les ans à l'occasion de l'assemblée des délégués de Swiss Snowsports, au cours de laquelle les lauréats présentent rapidement à l'assemblée leur projet sélectionné.

Les lauréats du prix de l'innovation seront ensuite présentés dans la revue de Swiss Snowsports.

## 7. Publication du concours

Le concours sera normalement publié dans la revue des membres, dans Couloir et sur le site Internet de Swiss Snowsports.

Les personnes intéressées s'inscrivent auprès du directeur de Swiss Snowsports.

## 8. Candidatures/délai d'envoi des dossiers

Le dossier de candidature comprend

1. un formulaire (disponible en téléchargement sur le site [www.snowsports.ch](http://www.snowsports.ch))
2. une brève description incluant une présentation de sa mise en œuvre

**Date de remise des dossiers :** avant le 15 mai de chaque année

**Adresse pour l'envoi des dossiers :** 1 dossier de candidature entièrement imprimé à adresser par courrier à :

**SWISS SNOWSPORTS**  
Marketing  
Hühnerhubelstrasse 95  
3123 Belp

1 dossier de candidature complet sous forme électronique à envoyer par e-mail à :

[marketing@snowsports.ch](mailto:marketing@snowsports.ch)

Autorisé par le comité le 9 juin 2009

**SWISS SNOWSPORTS**



Karl Eggen  
Président



Riet R. Campell  
Directeur